



**Fiche de données de sécurité – BasicElast**

---

∴ Conseils supplémentaires

Les pigments et les charges contenus dans ce produit ne sont des ingrédients potentiellement dangereux que s'ils sont inhalés. (H351 suspecté de causer le cancer, H372 Dommages aux organes par exposition prolongée et répétée - Inhalation). Une exposition aux poussières et aux vapeurs de ces composants à travers le ruban d'étanchéité est très peu probable.

**4. Mesures de premiers secours**

**4.1 Description des mesures de premiers secours**

∴ Conseils généraux	Aucune mesure particulière n'est requise.
∴ Après avoir respiré	Apport d'air frais, consultation d'un médecin en cas de symptômes
∴ Après contact avec la peau :	Laver abondamment à l'eau et au savon
∴ Après contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes puis consultez un médecin pour un traitement
∴ Après ingestion	Consultez immédiatement un médecin
∴ Informations pour le médecin	

**4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que tardifs**

Aucune connue

**4.3 Identification de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire**

Aucune information supplémentaire pertinente n'est disponible.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

∴ Agents d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone, poudre d'extinction, eau pulvérisée ou sable. Combattre les grands incendies avec de l'eau pulvérisée
∴ Équipement de protection	Porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire approprié

**6. Mesures relatives aux rejets accidentels**

∴ Précautions de sécurité liées à la personne	Portez un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart les personnes non protégées.
∴ Précautions environnementales	Empêcher toute pénétration dans les égouts, les eaux libres et les eaux souterraines.

**Fiche de données de sécurité – BasicElast**

---

- ::: Procédure de nettoyage/adsorption Reprendre mécaniquement. Éliminer le matériel conformément aux réglementations locales.
- ::: Informations complémentaires Aucune matière dangereuse n'est libérée.

**7. Manipulation et stockage**

7.1 Précautions pour une manipulation sûre Aucune mesure particulière n'est requise

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

::: Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs Aucune mesure particulière n'est requise

::: Informations complémentaires sur les conditions de stockage Évitez l'humidité et la chaleur directe.

::: Classification : Aucune

::: Conseils sur la protection contre l'incendie et l'explosion Ne pas exposer à une flamme directe.

**8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle**

Équipement de protection individuelle :

- ::: Protection générale et mesures d'hygiène Tenir à l'écart des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Retirez immédiatement les vêtements souillés et trempés. Se laver les mains avant de prendre une pause et à la fin des heures de travail. Évitez tout contact avec les yeux et la peau.
- ::: Protection respiratoire Non requis
- ::: Protection des mains Gants de protection stables, étanches et résistants.
- ::: Protection des yeux Lunettes de protection bien ajustées.
- ::: Protection des personnes Vêtements de protection.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

Formulaire solide (plastique, collant)

**Fiche de données de sécurité – BasicElast**

---

Couleur	noir
Odeur	léger après pétrole / pétrole
Point d'ébullition / Plage d'ébullition	non applicable
Point d'éclair	163°C
Auto-allumage	le produit ne s'allume pas de lui-même.
Danger d'explosion	le produit n'est pas explosif.
Densité à 20° C	1,30 g/cm <sup>3</sup>
Contenu solide	100 %
Solubilité dans / Miscibilité avec eau	non miscible
les solvants organiques	oui

**10. Stabilité et réactivité**

::: Stabilité chimique	Le produit est stable dans des conditions normales.
::: Possibilité de réactions dangereuses	Aucune connue
::: Décomposition thermique	Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux spécifications
::: Conditions à éviter	Aucune connue
::: Matériaux à éviter	Aucune connue
::: Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux connu lors d'un stockage et d'une manipulation appropriés. Monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.

**11. Informations toxicologiques**

::: Informations sur les effets toxicologiques	
Irritation et gravure	Aucune irritation primaire de la peau et des yeux n'est connue.
Sensibilisation	Aucune sensibilisation connue.

**Fiche de données de sécurité – BasicElast**

---

Cancérogénicité  
 Asphalte, oxydé CAS 64742-93-4  
 Catégorie 2A : suspecté d'être cancérigène.  
 OSHA-Ca : Aucun composant répertorié n'est inclus.

**12. Informations écologiques**

:::Toxicité aquatique  
 Classé comme non dangereux pour l'organisme aquatique.

    ::: Persistance et dégradabilité  
 Aucune autre information pertinente n'est disponible

    ::: Potentiel de bioaccumulation  
 Aucune autre information pertinente n'est disponible.

::: Mobilité dans le sol  
 Aucune autre information pertinente n'est disponible.

    ::: Résultat de l'évaluation PBT et vPvB  
 Non applicable

    ::: Autres effets néfastes  
 Aucune autre information pertinente n'est disponible

::: Informations écologiques complémentaires  
 Ne pas rejeter le produit sans contrôle dans l'environnement.

**13. Considérations relatives à l'élimination**

::: Recommandation  
 Ne pas jeter avec les ordures ménagères.

::: Catalogue européen des déchets  
 17 03 02 / Mélanges de bitume

::: Emballage  
 contaminé doivent être rejetés du produit restant et peuvent être recyclés après le nettoyage

**14. Informations sur les transports**

:::Transport terrestre  
 Non limité

:::Transport maritime (IMDG)  
 Non limité

:::Transport aérien (IATA)  
 Pas de restrictions

**15. Informations réglementaires**

::: Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement / législation spécifique

    Réglementations nationales  
 Agissez selon les réglementations / lois nationales

    Conseils sur les restrictions à l'emploi  
 Examiner les éventuelles restrictions à l'emploi en vertu de la législation sur la protection de la maternité et du travail des jeunes

**Fiche de données de sécurité – BasicElast**

---

::: Règlements, restrictions et décrets d'interdiction supplémentaires :

Ordonnance sur la sécurité et la santé au travail	Pas de liquide inflammable selon le BetrSichV. (ordonnance allemande sur la sécurité au travail. BetrSichV)
Évaluation de la sécurité des matériaux	Aucune information disponible

**16. Autres informations**

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles ne constituent pas une garantie pour une caractéristique spécifique du produit, ne justifient pas les demandes de garantie et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable. Toute édition antérieure de la fiche de données est désormais caduque.

Phrases EUH pertinentes

**Des informations peuvent être obtenues auprès de :**

Division technique (Tél : +49(0)391-7352-0)

**Abréviations et acronymes**

**ADR** : accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

**BCF** : facteur de bioconcentration

**CAS** : service américain d'enregistrement des produits chimiques

**CMR** : substances cancérigènes - mutagènes - toxiques pour la reproduction

**DNEL** : niveau dérivé sans effet

**IMDG** : code international maritime des marchandises dangereuses

**EAK** : catalogue européen des déchets

**IATA** : association internationale du transport aérien

**ICAO** : organisation de l'aviation civile internationale

**ICAO-TI** : instructions techniques émanant de l'ICAO

**GHS** : système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

**CL50** : concentration létale, 50 pour cent

**DL50** : dose létale, 50 pour cent

**NOEC** : concentration sans effet observé

**NOEL** : dose sans effet observable

**OEL** : valeur limite professionnelle dans l'air

**Fiche de données de sécurité – BasicElast**

---

**PBT** : substance persistante, bioaccumulable et toxique

**PNEC** : concentration prévue dans le milieu ambiant, sans effet nocif

**STOT** : toxicité pour certains organes cibles

**SVHC** : substances extrêmement préoccupantes

**VOC** : composés organiques volatils (USA, EU)

**vPvB** : très persistante et très bioaccumulable